

# **SYNDICAT NATIONAL DES PERSONNELS DE L'ADMINISTRATION DE LA MER**



Fédération Nationale de  
l'Équipement et de l'Environnement

Adhérent à l'Union Générale  
des Fédérations de Fonctionnaires

*DDTM – Délégation mer et littoral Rue du bastion St Nicolas 17021 La ROCHELLE Cedex Tel. : 05. 46. 28. 07. 11*

## **COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DE LA COMMISSION CONSULTATIVE PARITAIRE DES PERSONNELS NON TITULAIRES – 29 mars 2011**

### **BILAN DE GESTION 2010 DES PNT**

Au 31 décembre 2010, le nombre de PNT ex AGEMA s'élevait à 55 (63 en décembre 2008) répartis de la façon suivante : Catégorie A – 1 chef de projet, 1 collaborateur Administration Centrale, 2 C.P.E., 1 directeur, 38 enseignants, 4 intendants, 3 MEM. Catégorie C – 1 secrétaire, 4 surveillants. 21 agents sont affectés en Bretagne, 11 en régions Poitou-Charente/Aquitaine, le reste se répartit entre les régions Basse et Haute Normandie, Pays de la Loire, Nord Picardie, PACA.

La pyramide des âges toutes catégories confondues est la suivante : 9 agents ont de 37 à 50 ans, 16 de 50 à 55 ans, 21 de 55 à 60 ans, 8 plus de 60 ans. Cela donne pour les enseignants : 9 agents ont de 37 à 50 ans, 10 de 50 à 55 ans, 14 de 55 à 60 ans, 7 plus de 60 ans.

Il n'y a pas eu de mobilité de PNT en 2010. Les avancements d'échelon s'effectuent toujours tous les 3 ans avec une automaticité de bonification.

### **POINT SUR L'INDEMNITAIRE**

Les mesures catégorielles pour 2011 s'établissent comme suit : 200 € pour les surveillants, 2000 € pour les intendants, 1000 € pour les CE, 1000 € pour les enseignants, 500€ pour les enseignants qui effectuent durant l'année scolaire un service supplémentaire d'enseignement d'au moins 3 heures.

Le SNPAM – CGT a indiqué qu'il avait demandé une prime de 400 € pour les 4 surveillants (injustement classés dans la grille 13) lors des discussions sur le budget ; le président de séances avait semble-t-il acquiescé à la demande. Le SNPAM a également contesté le montant pour le moins étriqué de la prime accordée pour la première fois aux enseignants et demandé que le chiffre soit revu à la hausse compte tenu du fait que de nombreux collègues (32 agents plafonnés sur 55) sont bloqués depuis de nombreuses années au 8<sup>ième</sup> échelon, alors même que l'Etat avait promis une égalité de traitement par rapport aux titulaires PLPA. D'autre part, en 2010 dans le programme Sécurité Affaires Maritime, une ligne indiquait la création et la budgétisation d'une grille hors classe, or il n'en a rien été. Le SNPAM – CGT a de nouveau protesté contre ce non respect des engagements et demandé l'application du principe « à travail égal salaire égal ».

Mme Thorin, présidente de la CCP, a répondu qu'elle allait vérifier pour les surveillants et qu'elle appuierait pour une prime de 400 €. Quant à la mise en place d'une grille hors classe cela avait bien été programmé pour 2010, mais que la DGFP s'y était opposé (trop petit nombre de personnes concernées). D'autre part, elle a fait observer que la notion de prime conduisait de fait à des inégalités de traitement. Enfin, elle a demandé au SNPAM – CGT de lui faire un argumentaire par

écrit et s'est engagée à voir comment le traduire éventuellement en matière catégorielle pour 2012.  
Le SNPAM – CGT lui a promis de lui fournir rapidement cet argumentaire.

### ***POINT SUR LA MOBILITÉ***

Trois collègues PNT ont exprimé un vœu de mobilité pour la rentrée 2011 (deux des demandes concernent un rapprochement de conjoints).

Le SNPAM – CGT a rappelé que les PNT doivent être traités sur un pied d'égalité avec les PLPA. Malheureusement tant du point de vue salarial que de la mobilité, ce n'est pas le cas. Nous demandons depuis plusieurs années que la mobilité des PNT soit examinée en même temps que celle des PLPA. Or il n'en est rien : les PNT passent toujours après les PLPA. Si bien qu'un collègue PLPA disposant de peu d'années d'ancienneté et souhaitant intégrer un lycée maritime peut passer sans difficulté devant un(e) collègue PNT qui a beaucoup plus d'ancienneté que lui (ou elle). C'est d'autant plus injuste et inacceptable que nos collègues n'ont qu'une seule possibilité de mobilité dans les lycées maritimes. Le SNPAM – CGT a demandé que les vœux des rares PNT souhaitant une mobilité soient vraiment pris en compte.

Mme Thorin, a promis une réunion entre le ministère et GM2 sur le sujet. La CGT restera vigilante et a demandé à être informée des conclusions de cette réunion.

### ***POINT SUR LE DEVENIR DE LA CCP ET DES AGENTS CONTRACTUELS EN GÉNÉRAL***

Lors de la dernière CCP la présidente avait évoqué la possibilité d'une intégration des PNT dans le RIN. Cette idée a été abandonnée compte tenu du fait que les agents auraient du abandonner leur couverture sociale pour celle de l'Ircantec (moins avantageuse).

Ceci dit, l'administration étudie la possibilité d'une intégration de tous les contractuels travaillant en formation initiale à la CCP des PNT. Cette mesure est d'autant plus nécessaire que le ministère de l'agriculture a décidé de ne plus assurer la gestion des Agents Contractuels d'Etat (A.C.E.) et des Agents Contractuels d'Etat Techniques (A.C.E.T.). Le Ministère de l'Ecologie, du Développement Durable et de l'Equipement va donc prendre en charge la gestion de ces personnels. Les Cdd employés par les lycées sur 12 mois sont au nombre de 86 agents et de 18 vacataires (les ACE sont au nombre de 43).

Le SNPAM – CGT a dénoncé le trop grand nombre de contractuels et demandé à être associé à une réunion spécifique sur le sujet.

### ***POINTS DIVERS***

La SNPAM – CGT a attiré l'attention de la présidente sur le fait qu'une collègue ex AGEMA actuellement en poste dans une DML s'est vue intégrée d'office par la DREAL dans le régime IRCANTEC.

Mme Thorin a répondu qu'elle allait intervenir pour rectifier la chose.

**Raymond BOZIER et Jacky GRANGE - La Rochelle 3 avril 2011**